

(Pour vos plus-values de cession de titres acquis ou souscrits avant le 1er janvier 2018 lorsque vous avez exercé l'option globale pour le barème progressif sur votre déclaration de revenus n° 2042)

Nom et prénom	Adresse			
Dénomination sociale				
N01 Désignation de la société dont les titres sont cédés ou des intermédiaires financiers/personnes interposées ou de l'organisme distributeur	Titre A	Titre B		
N02 Plus-value ou montant de la distribution après compensation, le cas échéant, des plus-values <i>cf. notice</i>				
N03 Nombre de titres cédés ou rachetés ou nombre de titres détenus en cas de distribution				
Calcul de l'abattement de droit commun	Durée de détention:			
N04 Répartition du nombre de titres de la ligne N03 en fonction de leur durée de détention	8 ans et plus	moins de 2 ans et moins de 8 ans	8 ans et plus	moins de 2 ans et moins de 8 ans
N05 Répartition de la plus-value ligne N02 par taux d'abattement applicable <i>cf. notice</i>				
N06 Pourcentage d'abattement	50	0	65	0
N07 Montant de l'abattement pour chaque durée de détention : ligne N05 x ligne N06				
N08 Montant total de l'abattement pour durée de détention : total de la ligne N07				

Report(s) à effectuer

**Si vous ne déposez pas de déclaration n° 2074, 2074-1, 2074-DIR, 2074-IMP ou 2074-NR :**

- reportez la plus-value avant abattement calculée

ligne N02 directement sur la déclaration n° 2042C, ligne 3VG;

- reportez l'abattement calculé ligne N08 directement sur le regard de la plus-value ou distribution correspondante. la déclaration n° 2042C ligne 35G.

**Si vous déposez une déclaration n° 2074, 2074-1, 2074-DIR, 2074-IMP ou 2074-NR :**

- reportez l'abattement calculé ligne N08 dans le tableau

de compensation pages 6 à 12 de la 2074 colonne F au regard de la plus-value ou distribution correspondante.



Nom et prénom		Adresse	
Désignation de la société dont les titres sont cédés ou des intermédiaires financiers/personnes interposées		Titre A	
Titre B			
R02	Plus-value après compensation, le cas échéant, des moins-values cf. notice		
R03	Nombre de titres cédés ou rachetés		
Durée de détention :			
R04	Calcul de l'abattement "renforcé"	au moins 4 ans et moins de 8 ans	au moins 1 an et moins de 4 ans
R05	Répartition du nombre de titres en fonction de leur durée de détention	8 ans et plus	moins de 1 an
R05	Répartition de la plus-value ligne R02 par taux d'abattement cf. notice		
R06	Pourcentage d'abattement	85	50
R07	Abattement par durée de détention : ligne R05 × R06	65	0
R08	Montant total de l'abattement : total de la ligne R07	85	50
		0	0

**Report(s) à effectuer**  
 Reportez l'abattement calculé ligne R08 dans le tableau de compensation pages 6 à 12 de la 2074 colonne G au regard de la plus-value correspondante.

